



Comité départemental de cyclotourisme de l'Isère

Fédération Française de Cyclotourisme



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME



Courriel : departement38-presidence@ffvelo.fr

Site Internet : <http://cyclo38ffct.org>

Tél. : 06 46 04 08 78



ADRESSE POUR CORRESPONDANCE

Pascale MOUTON

Commission Calendrier

Maison des Sports – 7 rue de l'Industrie

38327 EYBENS Cedex

Mail : departement38-calendrier@ffvelo.fr

Tél : 07 81 39 82 15

EYBENS, le 30 Mai 2022

Calendrier 2023

Quelques Rappels sur les Règles d'élaboration du calendrier 2023 :

• TARIFS :

- *Il faut au minimum 2€ d'écart entre la participation des licenciés FFVélo et les autres*
- *Possibilité, pour les moins de 18 ans non FFCT de prévoir un tarif d'inscription*

• DATE :

- *La situation étant redevenue « normale » le calendrier 2023 se fera en fonction de celui de 2019, compte tenu des reports successifs des cyclomontagnardes.*
- *Merci de vous conformer à la fiche de concordance des dates 2019/2023 : chaque club est propriétaire de sa date et ne peut en changer.*
- *En cas d'inscription d'une nouvelle randonnée, contacter la responsable calendrier*
- *Si des litiges se font jour, ils doivent être traités avant fin juillet 2022 directement entre les clubs concernés et avec copie à la responsable calendrier.*

DATES POUR LA MISE EN PLACE DU CALENDRIER CODEP 2022

- **Début Juin 2022 :** Mise en ligne sur le site Internet du CODEP 38 du formulaire de demande d'inscription des manifestations 2023 et envoi par internet aux clubs de la fiche d'inscription, du tableau de concordance des dates 2019/2023 et du règlement pour le calendrier 2023.

- **16 Juillet 2022** : Date limite de retour du formulaire de demande d'inscription des manifestations 2023, par courriel au Responsable Calendrier.
- **Début Août 2022** : Le pré calendrier sera adressé aux clubs par courriel.
- **Septembre 2022** : Envoi du calendrier définitif 2023

INSCRIPTION DANS OIN

- **Dès l'information envoyée par mail (fin septembre/début octobre)**, les clubs **devront saisir eux-mêmes** leurs manifestations dans OIN directement sur leur espace Intranet du site de la FFCT (utiliser les accès et codes donnés pour les réa-filiations et les prises de licences).

Nota : Les clubs ayant des randonnées permanentes, devront également les enregistrer.

- **Il est impératif de respecter la date butoir donnée : 12 novembre 2022**

Pour ceux oubliant cette saisie ou la faisant trop tard, leur randonnée ne figurera ni dans OIN et ni dans l'annuaire du CoReg qui est une extraction de OIN (**le CODEP ne se substituera plus aux clubs pour saisir les randonnées**).

Les validations CODEP et Ligue ne se feront plus à compter de cette date.

Attention aux tarifs (voir plus haut)

Attention à bien inscrire les mêmes éléments sur OIN et sur la fiche calendrier
(Responsable de la manifestation, kilométrages, horaires...)

- Le CODEP38 validera les manifestations enregistrées par les clubs après vérification des éléments indiqués dans la version définitive du calendrier 2022. En cas de divergence, contact sera pris avec le club concerné pour régler le litige.
- Début Décembre 2022 : envoi du calendrier 2023 CoDep 38, version nouvelle et définitive.
- A compter de cet envoi, il n'y aura plus de saisie des randonnées dans OIN et donc plus de validation CoDep.

ADRESSER VOS ENVOIS :
departement38-calendrier@ffvelo.fr

AVANT LE 16 juillet 2022
(Date butoir pour la prise en compte de vos inscriptions)

Cordialement et sportivement.

Pascale MOUTON
Responsable Commission Calendrier CoDep 38